



Déclaration des représentant·es FSU au CSA départemental du 27 mars 2026

La FSU se félicite des fortes mobilisations qui ont rassemblé des milliers de personnes pour la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Elles s'inscrivent dans une période particulièrement préoccupante, marquée par des dynamiques réactionnaires qui remettent en cause les droits et les libertés fondamentales des femmes. Dans ce contexte, la FSU demande l'abandon des projets du gouvernement qui visent à durcir les conditions d'octroi du temps partiel thérapeutique, restreindre les autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité. Elle continue de combattre la diminution de 10% de la rémunération des agent·es plac·es en congé de maladie ordinaire qui touche aussi les femmes enceintes, en dépit de l'ajout d'une semaine au congé pour grossesse pathologique.

L'austérité budgétaire frappe tous les services publics, ses personnels mais aussi les usagers. Moins de moyens pour les services publics, c'est moins de fonctionnaires, ce sont des rémunérations en berne et des services rendus dégradés. Les services publics doivent retrouver la place qu'ils méritent et les personnels doivent être soutenus et reconnus. Dans l'Education, cette place et ce soutien doivent se concrétiser par l'octroi de moyens suffisants pour faire fonctionner l'École et non poursuivre la dégradation des conditions de travail et d'apprentissage. Nous le redisons aujourd'hui : la baisse démographique est une opportunité pour diminuer les effectifs par classe et pour cela aucun poste ne doit être supprimé.

Dans le second degré, les nombreuses suppressions d'emplois, 67 tout de même, faisant suite aux 55 de l'année précédente, concernent en grande partie des postes vacants dans notre académie pour cette année. Même si cela peut apparaître comme « moins douloureux » pour les personnels, il n'en reste pas moins que ce sont malgré tout des suppressions de postes et que les conséquences en sont très négatives pour les élèves et les personnels : suppression de divisions qui entraînent une augmentation des effectifs dans les classes, réduction des effectifs des groupes de spécialités en lycées et de dédoublements en collèges, augmentation des compléments de service, augmentation du nombre d'établissements pour les TZR, menaces sur les renouvellements de contrat des non-titulaires et menaces sur les petits collèges en milieu rural, possibilités de muter en berne... tout montre que le second degré paye, encore, un lourd tribut aux choix budgétaires et politiques faits par le ministre et le gouvernement.

Pour notre département, il est prévu 377 élèves en moins, soit - 1,68 % et 22 fermetures de classes pour 5 ouvertures. La moitié des fermetures concerne des classes de sixième et pour 5 d'entre elles, elle s'accompagne d'un effet seuil à 30 élèves par classe. Au total, ce seuil est atteint en 6^{ème} dans 9 collèges. Si le niveau 6^{ème} paie un lourd tribut, le bilan est de 7 fermetures en 4^{ème} et 4 en 3^{ème}.

Le E/D moyen augmente encore et atteint 26,09. Dans le détail, 20 % des collégiens du Puy-De-Dôme, sont dans des classes à plus de 29 élèves (30 ou 31), 30 % sont dans des classes à plus de 28 élèves (29, 30 ou 31) et 39,4 % des collégiens du 63, sont dans 1 des 14 établissements avec un E/D > 27,6* ... Cela représente 25 % des établissements.

Les violences entre élèves ou à l'encontre des personnels se multiplient dans les établissements et notre département n'est malheureusement pas épargné. La FSU rappelle que la présence de davantage

d'adultes formés aux côtés des jeunes permettrait de repérer les signaux faibles de mal-être, de prévenir les violences pour une prise en charge au plus vite. Dans un contexte éminemment anxigène, il faut rétablir des relations pacifiées au sein des EPLE et disposer d'équipes pluri-professionnelles étoffées et formées pour y parvenir (PsyEN, CPE, AED notamment). Par ailleurs la progression des discours masculinistes croissante (dernier rapport du Haut Conseil à l'Égalité) chez les élèves doit également faire réagir l'institution.

Depuis 11 ans, tous les ministres successifs ont repoussé la révision de la carte de l'Éducation Prioritaire. Édouard Geffray, ministre actuel, ne fait pas exception à la règle invoquant le calendrier électoral (municipales et présidentielle) pour ne pas ouvrir ce dossier. Mais, en même temps, il déploie sans moyen spécifique, voire parfois avec des retraits d'heures, son plan pour 800 collèges dits « en progrès », synonyme de caporalisation des pratiques pédagogiques, avec des équipes auxquelles on explique comment travailler et quelles sont les prétendues bonnes pratiques. Pour la FSU, rejeter la faute sur les équipes n'est pas acceptable. La révision de la carte de l'Éducation prioritaire, sous la forme d'une carte élargie, notamment aux lycées, est une urgence. La dégradation sociale et économique de tout un ensemble de territoires s'accroît et aggrave les phénomènes de ségrégation sociale et scolaire dont profite l'enseignement privé.

La tribune parue sur le café pédagogique et signée notamment par la FSU rappelle clairement la situation dramatique dans laquelle se trouvent les AESH. L'école inclusive ne peut pas reposer sur la précarité organisée de celles qui la font vivre, salaires indignes, contrats précaires, temps incomplets imposés, invisibilisation du travail réel, absence de reconnaissance de leur métier pourtant essentiel à l'école inclusive. C'est une exigence de justice sociale, d'égalité femmes-hommes et de cohérence politique. La FSU rappelle son exigence de création d'un véritable statut (salaire, temps plein, carrière) et soutient leurs mobilisations.

Dans ce contexte pesant, où l'Éducation joue un rôle fondamental, la FSU refuse toute nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves. Elle soutient les actions locales des personnels en lutte pour leur établissement et appelle à la grève intersyndicale nationale mardi 31 mars pour s'opposer aux suppressions de postes et exiger le rétablissement des postes nécessaires au bon fonctionnement du Service Public d'Éducation.